

**Objet : REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES
PAR UNE BENEVOLE DE LA BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle du Conseil, 105 Grande Rue, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
27 juin 2024

Date d'affichage :
27 juin 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Pouvoir(s) : 06
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Guillaume LEFEBVRE

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON donne pouvoir à Jean Luc MASSON
Éric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN
Sandrine BEHEM donne pouvoir à Hélène LE BERRE
Muriel STOUFF donne pouvoir à Catherine VIGNON
Cécile BAUDOUX donne pouvoir à Vanessa REBEYREN
Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Éric MONFRAY

VU le code général des collectivités territoriales,

Madame Hélène SEITY, bénévole à la bibliothèque municipale, en l'absence de la responsable de la bibliothèque, a acheté le 3 avril 2024 dans le cadre des animations type « Escape Game » un cadenas à combinaison auprès du magasin Bricoman à Massieux.

Madame le Maire sollicite le Conseil pour rembourser la somme de 8,90 € correspondant à cette acquisition à Madame Hélène SEITY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- ACCEPTE de rembourser à Madame Hélène SEITY la somme de 8,90 €

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 3 juillet 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240703- 20240703DE06-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 17/07/2024</p>	<p>et de sa publication 17/07/2024</p>
---	--	--